



*Le calcul des retraites sur les 6 derniers mois de salaire doit être maintenu.*

## Presse, gouvernement et organisations syndicales jouent l'intox.

Il serait tellement plus simple si la CFDT était d'accord pour remplacer la référence aux 6 derniers mois par une référence aux 25 meilleures années !!!

**Mais elle ne l'est pas.**

Que le gouvernement commence par intégrer l'ensemble des primes des fonctionnaires et des agents des régimes spécifiques dans le calcul des retraites. Les articles de presse parus ces derniers jours, ne reflètent en rien les réflexions en cours dans la CFDT, sur les régimes de retraite.

La CFDT ne revendique pas de modifier le paramètre de calcul des pensions des agents des régimes spéciaux dont fait partie la RATP. Cela n'a aucun sens. Au contraire, une telle disposition réduirait le niveau des pensions des agents de la RATP. **C'est inacceptable.**

Inutile de rappeler que pour les agents de la RATP, la pension est calculée sur la rémunération statutaire acquise depuis au moins 6 mois, et non pas sur les 25 meilleures années.

Cela s'explique par le fait que les références de cotisations des régimes spéciaux et du régime général sont différentes. Les salariés du régime général cotisent sur l'ensemble de leur salaire y compris sur les primes et les heures supplémentaires, ce qui n'est pas le cas des agents des régimes spéciaux. Ils ne cotisent que sur le salaire statutaire.

Lors de son prochain congrès de juin 2010, la CFDT débattrait des régimes de retraite. Les discussions porteront notamment sur la situation des poly-pensionnés qui touchent des pensions incomplètes de plusieurs régimes de retraites. Ils sont aujourd'hui les grands perdants de toutes les réformes. Les poly-pensionnés sont très nombreux à la RATP.

Pour eux, le fait d'avoir cotisé dans plusieurs régimes de retraite a pour conséquence de diminuer le montant de leur pension. Cette situation est particulièrement injuste, c'est pourquoi la CFDT veut trouver des solutions permettant à ces salariés d'avoir un meilleur niveau de pension.

# Retraites : la CFDT est contre toute baisse des pensions

Pour faire progresser vos  
droits

## Aujourd'hui, j'adhère à la CFDT !

Adhérez à la CFDT, c'est peser davantage pour la formation continue, l'emploi, le pouvoir d'achat, la santé et la sécurité dans le travail !  
C'est le choix d'un syndicalisme ambitieux qui profite à chacun.

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

....

.....

.....

Téléphone / Fax : .....

Établissement RATP : .....

Je souhaite avoir des informations

Je souhaite adhérer à la CFDT

Coupon à retourner à :

CFDT – RATP

code LAC : DHYN

7/9 rue Euryale Dehaynin 75019 Paris

